



Litige sur livraison d'un instrument de musique

Par Visiteur

Bonjour, j'ai acheté à un particulier le 17/03/2010 un instrument de musique par virement bancaire de 1200 euros, le colis a bien été déposé en Colissimo recommandé au bureau de poste du domicile de l'expéditeur puis plus rien...Il a fait une réclamation à la poste et après enquête il est réapparu le 16/04/2010 au même bureau de poste apparemment (Pas de preuve) dans un état explosé. Il l'a assuré au max (800 euros) et veut se faire rembourser et ensuite que l'on partage le négatif 200 chacun, c'est à dire qu'il me rembourserait 1000 euros mais quand, je ne sais pas.... Il me dit que ce n'est pas de sa faute. En tans qu'acheteur ayant payé rubis sur l'ongle, quel sont mes droits et que dois je faire pour récupérer mes 1200 euros. J'ai la photocopie de sa carte d'identité recto verso, la preuve de mon virement, les mails de l'expéditeur et le suivi... de la poste. Merci.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En tans qu'acheteur ayant payé rubis sur l'ongle, quel sont mes droits et que dois je faire pour récupérer mes 1200 euros. J'ai la photocopie de sa carte d'identité recto verso, la preuve de mon virement, les mails de l'expéditeur et le suivi... de la poste.

Le vendeur a l'obligation de vous délivrer la chose conformément au contrat et peu importe que ce dernier e soit pas responsable de la détérioration du produit.

De ce fait il doit vous rendre vos 1200 euros et ce dans un délai raisonnable. Envoyez lui une lettre recommandée avec accusé de réception (valant mise en demeure) de vous rembourser cette somme sous un délai de 15 jours sas quoi vous saisirez le juge de proximité en matière civile afin qu'engager sa responsabilité civile contractuelle.

Bien cordialement